

DELIBERATION N° 83-11 DU 24 MARS 1983  
RELATIVE A L'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT  
DE L'IMMEUBLE DE NANTERRE

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin  
"Seine-Normandie"

- Vu la délibération n° 82-6 du 26 avril 1982 portant sur l'emprunt destiné à l'achat d'un immeuble
- Vu la délibération n° 83-5 du 24 mars 1983 portant approbation de la décision modificative n° 1 au Budget 1983

D E L I B E R E

Le Directeur de l'Agence est autorisé à procéder à toutes les démarches nécessaires pour l'obtention d'un prêt d'un montant de 60 MF destiné au financement de l'immeuble de bureau de Nanterre.

Tous pouvoirs lui sont donnés pour contracter cet emprunt et pour consentir toutes garanties nécessaires.

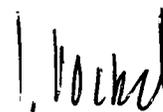
LE SECRETAIRE,  
DIRECTEUR DE L'AGENCE,

Pour le Directeur de l'Agence  
Le Secrétaire Général,

  
J. BRACHET

Claude LEFROU

LE PRESIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Lucien VOCHEL

